

**► Renseignements**

Gestion administrative : Stéphanie Martin - Assistante de formation  
Tél : 04.76.82.60.13 - Fax : 04.76.82.60.79  
Fabrice CAILLET - Directeur du service de formation continue  
Institut d'Études Politiques de Grenoble - BP 48 - 38040 - Grenoble Cedex 9  
E-mail : fabrice.caillet@iep-grenoble.fr  
[www.sciencespo-grenoble-formationcontinue.fr](http://www.sciencespo-grenoble-formationcontinue.fr)

**► Lieu du séminaire**

Novotel Grenoble Centre - **A proximité immédiate de la gare**  
7, place Robert Schuman - Europole  
Tél : 04.76.70.84.84

**► Modalités et frais d'inscription**

Droits d'inscription : 600 € pour 1 journée, documentation, pauses et déjeuner inclus.  
N° Siret : 193 801 347 00017 - **Sciences Po est agréé pour la formation des élus.**  
Sciences-Po Grenoble n'est pas assujéti à la TVA pour ses actions de formation continue.  
Règlement : - par chèque bancaire, à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Grenoble  
- par virement à l'ordre de l'Agent comptable de l'IEP de Grenoble,  
Trésorerie Générale de l'Isère n° 10071 38000 00001000144 02.

- Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des bulletins et dans la limite des places disponibles.
- Une confirmation et une fiche de renseignements pratiques (liste d'hôtels, plan d'accès) vous seront adressées dès réception de votre inscription. Une attestation de présence sera jointe à la facture envoyée à l'issue du séminaire.
- Les demandes d'annulation donnent lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant le séminaire par courrier ou par télécopie ; à partir de cette date, les droits d'inscription sont dus. Les remplacements sont possibles à tout moment.
- *Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé, exclusivement réservé à notre service. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite "informatique et libertés".*



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

**Remontées mécaniques**

Mercredi 26 mai 2010

(à photocopier et à renvoyer à Sciences-Po Grenoble - Formation Continue)

Prénom-Nom : ..... Fonction : .....

Prénom-Nom : ..... Fonction : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

E-mail : .....

N° de Siret de l'organisme (obligatoire) : .....

Si prise en charge par un fonds de formation, merci de préciser lequel .....

Règlement Droits d'inscription : ..... x 600 € = ..... €

par chèque bancaire Date : .....

par virement Signature : .....

par mandat administratif

G R E N O B L E

N O V O T E L G R E N O B L E E U R O P O L E C E N T R E

# Remontées mécaniques

*Renouvellement, passation,  
exécution des DSP*

Séminaire

Mercredi 26 mai 2010



\*Château de Sassenage, escalier d'honneur\*  
propriété de la Fondation Béranger-Sassenage

Institut d'Études Politiques de Grenoble  
BP 48 - 38040 Grenoble Cedex 9 - tél. 04 76 82 60 13

Le renouvellement programmé des délégations de remontées mécaniques nécessite de bien maîtriser les procédures applicables, mais aussi les opportunités ouvertes par la jurisprudence à propos du contenu des contrats et des missions du délégataire.

Les contrats en cours et leur gestion dans le temps sont également concernés par des décisions récentes du Conseil d'Etat, notamment sur la durée des contrats et l'amortissement des installations. Il apparaît aujourd'hui essentiel de bien mesurer les effets de cette actualité sur les concessions en cours et à venir, et sur les relations financières entre les collectivités et les exploitants.

Seront également examinées dans un contexte plus large, les contraintes réglementaires d'urbanisme et d'environnement qui peuvent peser sur l'économie générale du domaine skiable.

## Remontées mécaniques

### *Renouvellement, passation, exécution des DSP*

mercredi 26 mai 2010

9 h 30 - 18 h

#### Objectifs :

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire des DSP appliquées aux remontées mécaniques
- Prendre connaissance de l'actualité jurisprudentielle et de ses conséquences sur les pratiques contractuelles en matière de DSP
- Faire le point sur les contraintes d'urbanisme et d'environnement

#### Méthode :

Alternance d'exposés présentés par des spécialistes et de discussions avec les participants, en fonction de leurs interrogations.

Un dossier documentaire est remis à l'occasion du séminaire.

#### Participants :

Ce séminaire s'adresse aux responsables des collectivités territoriales en montagne (élus, cadres territoriaux des services juridiques et financiers) ainsi qu'aux délégataires de remontées mécaniques et responsables d'organismes de gestion touristiques.

Il intéresse également les acteurs institutionnels de la montagne, ainsi que les praticiens du droit qui traitent de litiges ou de contentieux liés au droit de la montagne.

Ce séminaire est organisé avec le concours et sous la conduite générale de :

**Romain GRANJON**, Avocat Associé, ADAMAS Affaires Publiques, spécialisé en droit public des affaires, contrats publics et montages contractuels complexes

**Alain Serge MESCHERIAKOFF**, Avocat Associé, ADAMAS Affaires Publiques, Professeur de droit public

**Emmanuel PELISSON**, Finance Consult

**Jean Marc PETIT**, Avocat Associé, ADAMAS Affaires Publiques, spécialisé en droit de l'urbanisme et de l'aménagement

#### Les délégations de service public de remontées mécaniques

- Le renouvellement des contrats
  - La procédure de passation
  - La mise en concurrence
  - La durée des contrats
  - Le régime des biens
  - Les activités annexes et la valorisation du domaine
- L'analyse financière des offres
  - Les investissements et leur financement
  - Gros entretien et renouvellement
  - Les tarifs
  - Les flux financiers ville / délégataire (redevances, subventions, etc.)
  - Les autres conditions financières du contrat
- Les relations financières collectivités/exploitants
  - Le suivi financier du contrat
  - L'audit financier approfondi
- La gestion des contrats en cours
  - Les avenants
  - La question de la durée au regard de l'actualité jurisprudentielle
  - La fin du contrat
  - Biens de retour, biens de reprise
  - L'audit financier de fin de contrat et les modalités financières de sortie du contrat (anticipée ou au terme normal)
- Réglementation d'urbanisme et domaine skiable
  - Actualité UTN, DTA, SCOT
  - Environnement (Grenelle 2)